



GEMENG
HABSCHT

AVIS

Règlement Communal d'urgence de Circulation Temporaire

Route barrée à Hobscheid – Rue St Donat

En raison de travaux de construction d'une résidence à l'adresse 6, rue St Donat à Hobscheid, le collège échevinal, lors de sa séance du 10 septembre 2019, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

- Art. 1^{er} : A partir du 11 septembre 2019, et jusqu'au plus tard le 20 décembre 2019, du lundi au vendredi, chaque jour entre 8h30 et 16h00, tout stationnement dans la rue St Donat à Hobscheid, sur le tronçon entre la maison n°5 et la jonction avec la Grand-rue, est interdit.
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 10 septembre 2019.
Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Paul Reiser



Le bourgmestre

Serge Hoffmann

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu